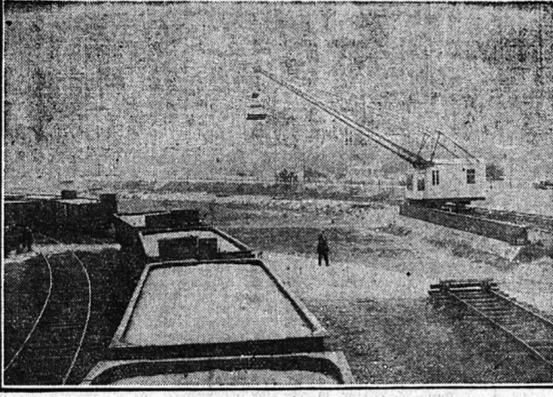


LE POPULAIRE

Économique et Social

LE TRAIN DE SABLE



Un train de sable est à peine arrivé en gare de Vitry que la grue électrique est mise en état de fonctionnement en vue de son déchargement

JEAN FÉLIX A INTERPELLÉ le ministre de l'Intérieur à propos des grèves de Capestang

M. Chautemps a reconnu l'intransigence patronale et annoncé l'arbitrage du Gouvernement pour mettre fin au conflit

Il n'y a pas que dans le Nord que d'un problème social beaucoup plus que d'un incident de police, et il a considéré qu'en la matière, le rôle du Gouvernement tient davantage de l'arbitrage que de la répression.

— Il est exact que cette grève est déplorable, a-t-il ajouté.

« Malheureusement, a-t-il dit, l'effort de nos collaborateurs s'est heurté à une intransigence excessive qui explique la prolongation de la grève et, partant, l'irritation grandissante de la population. »

M. Chautemps a défendu l'attitude de son administration et même celle de la garde mobile.

Néanmoins, il a conclu : — Il était indispensable d'agir, dans l'intérêt même des grévistes. Les deux points de vue ne se sont pas encore rapprochés. J'ai l'intention d'offrir l'arbitrage, soit du ministre de l'Agriculture, soit du ministre du Travail, et de laisser à ceux qui voudront accepter ce mode de règlement, la liberté de leur choix.

— Ce n'est pas que dans le Nord que d'un problème social beaucoup plus que d'un incident de police, et il a considéré qu'en la matière, le rôle du Gouvernement tient davantage de l'arbitrage que de la répression.

— Il est exact que cette grève est déplorable, a-t-il ajouté.

« Malheureusement, a-t-il dit, l'effort de nos collaborateurs s'est heurté à une intransigence excessive qui explique la prolongation de la grève et, partant, l'irritation grandissante de la population. »

M. Chautemps a défendu l'attitude de son administration et même celle de la garde mobile.

Néanmoins, il a conclu : — Il était indispensable d'agir, dans l'intérêt même des grévistes. Les deux points de vue ne se sont pas encore rapprochés. J'ai l'intention d'offrir l'arbitrage, soit du ministre de l'Agriculture, soit du ministre du Travail, et de laisser à ceux qui voudront accepter ce mode de règlement, la liberté de leur choix.

— Ce n'est pas que dans le Nord que d'un problème social beaucoup plus que d'un incident de police, et il a considéré qu'en la matière, le rôle du Gouvernement tient davantage de l'arbitrage que de la répression.

— Il est exact que cette grève est déplorable, a-t-il ajouté.

« Malheureusement, a-t-il dit, l'effort de nos collaborateurs s'est heurté à une intransigence excessive qui explique la prolongation de la grève et, partant, l'irritation grandissante de la population. »

M. Chautemps a défendu l'attitude de son administration et même celle de la garde mobile.

Néanmoins, il a conclu : — Il était indispensable d'agir, dans l'intérêt même des grévistes. Les deux points de vue ne se sont pas encore rapprochés. J'ai l'intention d'offrir l'arbitrage, soit du ministre de l'Agriculture, soit du ministre du Travail, et de laisser à ceux qui voudront accepter ce mode de règlement, la liberté de leur choix.

— Ce n'est pas que dans le Nord que d'un problème social beaucoup plus que d'un incident de police, et il a considéré qu'en la matière, le rôle du Gouvernement tient davantage de l'arbitrage que de la répression.

— Il est exact que cette grève est déplorable, a-t-il ajouté.

« Malheureusement, a-t-il dit, l'effort de nos collaborateurs s'est heurté à une intransigence excessive qui explique la prolongation de la grève et, partant, l'irritation grandissante de la population. »

M. Chautemps a défendu l'attitude de son administration et même celle de la garde mobile.

Néanmoins, il a conclu : — Il était indispensable d'agir, dans l'intérêt même des grévistes. Les deux points de vue ne se sont pas encore rapprochés. J'ai l'intention d'offrir l'arbitrage, soit du ministre de l'Agriculture, soit du ministre du Travail, et de laisser à ceux qui voudront accepter ce mode de règlement, la liberté de leur choix.

— Ce n'est pas que dans le Nord que d'un problème social beaucoup plus que d'un incident de police, et il a considéré qu'en la matière, le rôle du Gouvernement tient davantage de l'arbitrage que de la répression.

Une importante proposition de loi de Robert Jardel

Notre camarade demande — avec tout le groupe socialiste — au Parlement de décider qu'à l'avenir aucune majoration de la valeur locative de 1914 ne devra dépasser 180 pour 100

Notre ami Robert Jardel, député du 20^e, vient de déposer sur le bureau de la Chambre une proposition de loi consignée par l'ensemble du groupe socialiste au Parlement tendant à dresser devant l'augmentation du prix des loyers une barrière définitive.

Notre camarade, dans l'exposé des motifs de sa proposition, expose succinctement les motifs de son projet.

« Etant donné l'acuité de la crise qui, loin de s'atténuer, sévit d'une façon particulièrement cruelle sur le monde du travail ; que, d'autre part, une baisse sensible des salaires a diminué dans une large mesure les facultés de paiement des travailleurs, nous avons pensé qu'il convenait d'envisager l'arrêt des augmentations de la valeur 1914 sur les locaux d'habitation prévues par l'article 11 de la loi de 1923. »

Et Jardel conclut en ces termes : « Les conditions de vie s'étant trouvées modifiées depuis la promulgation de cette dernière loi, nous avons l'honneur de vous proposer l'adoption des trois articles ci-dessous : »

PROPOSITION DE LOI

Article premier. — A dater de la promulgation de la présente loi, aucune majoration de la valeur locative de 1914 ne devra dépasser 180 p. 100.

Art. 2. — Cette disposition s'appliquera à tous les loyers égaux ou inférieurs à 6.000 francs en 1914.

Art. 3. — La présente loi sera applicable aux départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, de la Moselle, ainsi qu'à l'Alsace.

« Espérons que le Parlement se montrera aussi soucieux que les socialistes des intérêts des locataires et qu'il saura retenir les raisons qui militent en faveur de la proposition de loi de Robert Jardel. »

Un important arrêt de la Cour de Cassation en matière de presse

A la suite d'un article paru dans le journal *Le Réveil des Locataires*, M. Rebeury, avocat et propriétaire, intenta un procès en diffamation à la Fédération des locataires du Sud-Ouest et à trois de ses secrétaires.

Le tribunal civil de la Gironde, faisant droit à la demande de M. Rebeury, rendit un jugement, le 17 juin 1932, condamnant la Fédération des locataires et le secrétaire Palot à 5.000 francs de dommages-intérêts et aux dépens.

Les condamnés interjetèrent appel de ce jugement qui fut confirmé par la cour d'appel de Bordeaux, le 28 mars 1930.

Cet arrêt fut frappé d'un pourvoi en cassation qui fut admis par la chambre civile de la cour de cassation le 19 janvier 1933, la chambre civile de la cour a cassé l'arrêt de la cour d'appel de Bordeaux. Voici l'arrêt :

« Sur le premier moyen : « Vu l'article 29 de la loi du 29 juillet 1881.

« Attendu que, pour déclarer établies les diffamations et injures dont il était demandé réparation, l'arrêt se borne, dans les motifs du jugement qu'il adopte, à affirmer que, dans le numéro du mois de décembre 1928 du journal *Le Réveil des Locataires* et sous la rubrique « Gironde-Bordeaux » a été inséré un article où un propriétaire, d'ailleurs identifié avec Rebeury, se voit « imputer des faits susceptibles de porter atteinte à son honneur et à sa considération » et « gratifier d'épithètes qui constituent indiscutablement des injures ».

« Mais attendu que cette simple affirmation, que n'accompagne, à défaut d'une reproduction des textes incriminés, aucune précision, même résumée, des imputations jugées diffamatoires et des épithètes considérées comme injurieuses, ne suffit pas à établir la culpabilité des juges du fond en ce qui concerne l'existence des éléments constitutifs des délits retenus par eux à l'appui de leur décision. »

« D'où il suit que l'arrêt n'est pas légalement motivé. »

« Par ces motifs et sans qu'il soit nécessaire de s'expliquer sur le deuxième moyen : « Casse et annule l'arrêt rendu entre les parties par la cour d'appel de Bordeaux le 28 mars 1930 et renvoie devant la cour d'appel de Poitiers. »

Cet arrêt détruit ainsi la jurisprudence nouvelle qu'établissait le jugement du tribunal civil de Bordeaux et l'arrêt de la cour d'appel, en ce sens qu'il devient possible en matière de presse de requérir une condamnation sur de simples présomptions.

Les journalistes, les écrivains et ceux qui par leurs fonctions sont appelés à écrire dans les journaux, ne pourront que se féliciter d'apprendre que la cour de cassation a cassé un arrêt aux conséquences les plus graves pour eux.

La Fédération des locataires a tenu à porter sa défense jusqu'à la juridiction suprême en raison des circonstances très particulières qui ont conduit à sa condamnation devant les tribunaux de Bordeaux et par solidarité pour ceux qui, par leurs fonctions, peuvent être poursuivis pour leurs articles de presse.

La Fédération des locataires du Sud-Ouest.

La crise viticole

De nouvelles démissions

Nîmes, 30 mai. (Havas). — A l'issue de la réunion tenue à la Chambre d'Agriculture du Gard par le comité d'action des élus et du syndicat viticole du Gard, une délégation a remis à la préfecture la démission des conseils municipaux de 29 communes gardoises et celle de MM. Ode, Gérard, Mabelly, Mailhan, Gerbaud, Revest, conseillers généraux.

Le comité a lancé un appel invitant les municipalités retardataires à se joindre au mouvement protestataire contre le projet gouvernemental ne renfermant pas l'aménagement du marché franco-algérien.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE de la Banque des Coopératives

La Banque des Coopératives de France, organisme financier du mouvement coopératif français, a tenu son assemblée générale sous la présidence de Gaillard, administrateur et membre du comité de direction.

Fondée en 1922, pour centraliser les épargnes des coopératives françaises et contribuer au développement de la coopération française, la Banque des Coopératives enregistre chaque année de substantiels progrès. Et l'assemblée générale fournit, chaque année, à l'administrateur délégué de la Banque des Coopératives, Gaston Lévy, l'occasion de faire le point et de souligner l'excellente gestion de cet établissement.

Quelques chiffres du rapport au conseil d'administration témoignent de cette situation prospère. Le nombre de comptes ouverts dépasse 114.000 ; les dépôts, qui étaient de 59 millions en 1922, sont aujourd'hui de 333 millions. Depuis 1930, première année de crise, le montant des dépôts a augmenté de 65 millions, ce qui est extrêmement favorable.

Une autre activité de la Banque, qui marque son développement, c'est l'émission d'obligations pour le compte des sociétés coopératives, forme nouvelle de l'épargne coopérative.

Dans son allocution, Gaston Lévy a montré le très grand intérêt de la Banque des Coopératives pour les sociétés coopératives et pour les épargnants ; grâce à elle, pas un centime de l'épargne coopérative n'a été mis en danger et la sécurité la plus absolue a été garantie à tous les déposants. Dans un temps de crise comme celui que nous traversons, c'est le résultat qu'il importait de signaler.

Une belle démonstration socialiste au "pays minier"

Un cortège de jeunes travailleurs défile à travers les rues de Libercourt

Libercourt, 30 mai. (Populaire). — Nos amis de Libercourt (Pas-de-Calais) organisèrent une grande manifestation dimanche dernier à l'occasion de la remise du drapeau au groupe de Jeunes Travailleurs.

Un magnifique défilé eut lieu, précédé de plus de trente drapeaux, et comprenant, outre la foule, quatre fanfares. La conférence, présidée par André Panigny, secrétaire de la Fédération socialiste, réunit plus de sept cents personnes.

Victorien Masselin, secrétaire fédéral adjoint, fit un bel exposé sur la situation des mineurs.

Maurice Pignatelli, secrétaire des Jeunes Travailleurs de Libercourt, fut très applaudi dans l'exposé du programme de revendications des jeunes.

Quant à Mireille Osmin, qui, une fois de plus, avait apporté son précieux concours à ses amis du Pas-de-Calais, elle fut ovationnée à maintes reprises au cours du bel et pathétique exposé doctrinal qu'elle fit.

L'impression qu'elle causa parmi les auditeurs fut considérable. Cela lui vaudra à coup sûr d'autres invitations pour de prochaines manifestations.

Aucun contre-député ne se présenta, l'ordre du jour fut adopté à l'unanimité et la foule enthousiaste s'éleva au chant de l'Internationale.

La "circulaire scélérate"

Une protestation de la section de Lyon de la Ligue des Anciens Combattants Pacifistes

(De notre correspondant particulier) Lyon, 30 mai (Populaire). — Le bureau de la Ligue des Anciens Combattants Pacifistes (section de Lyon) vient de voter la motion suivante :

« Après avoir pris connaissance de la circulaire confidentielle adressée aux préfets par le ministre de l'Intérieur sur la demande du ministre de la Guerre, considérant : 1^o Que cette circulaire tend à discréditer et à inquiéter non seulement les objecteurs de conscience mais encore tous ceux qui participent au mouvement pacifiste. 2^o Que le nouveau droit international basé sur les pactes qualifiant la guerre de crime et la mettant hors la loi (pacte Briant-Kellogg) entraîne pour tout gouvernement le devoir absolu de respecter les engagements solennels pris au nom des peuples. 3^o Que le mouvement pacifiste et l'objection de conscience trouvent leur justification non seulement dans le droit que possède tout citoyen, dans un régime démocratique, de rappeler les gouvernements à l'observation des pactes internationaux, mais aussi, soit dans des sentiments philosophiques élevés ou dans des croyances qu'il est indigne de calomnier en les taxant de lâcheté, soit dans la connaissance des véritables causes de guerre et des terribles combinaisons d'affaires dont elles sont l'occasion et qui n'ont jamais été réprimées ni même entravées ; 4^o Qu'un projet de loi tendant à donner un statut à l'objection de conscience a été déposé sur le bureau de la Chambre et déposé au cours de la précédente législature, sans avoir soulevé aucune protestation ;

Exprime sa surprise de voir un gouvernement se prétendant démocratique créer le délit d'opinion ; proteste contre la menace adressée à un mouvement qui trouve sa source dans les sentiments ou les croyances les plus élevés et les plus désintéressés et dans les plus purs traditions républicaines, alors que les affiliés à l'Internationale sont encouragés à préparer par-dessus frontières les p. m. b. n. s. d'où sortiront les conflits futurs ;

Demande au bureau exécutif de la Ligue des anciens combattants pacifistes de s'inspirer de la résolution du bureau de la section lyonnaise pour affirmer énergiquement et nettement la position de la Ligue tout entière à l'égard de la circulaire du ministre de l'Intérieur et pour lutter efficacement contre les manœuvres des bellicistes ;

Exprime sa surprise de voir un gouvernement se prétendant démocratique créer le délit d'opinion ; proteste contre la menace adressée à un mouvement qui trouve sa source dans les sentiments ou les croyances les plus élevés et les plus désintéressés et dans les plus purs traditions républicaines, alors que les affiliés à l'Internationale sont encouragés à préparer par-dessus frontières les p. m. b. n. s. d'où sortiront les conflits futurs ;

Demande au bureau exécutif de la Ligue des anciens combattants pacifistes de s'inspirer de la résolution du bureau de la section lyonnaise pour affirmer énergiquement et nettement la position de la Ligue tout entière à l'égard de la circulaire du ministre de l'Intérieur et pour lutter efficacement contre les manœuvres des bellicistes ;

Exprime sa surprise de voir un gouvernement se prétendant démocratique créer le délit d'opinion ; proteste contre la menace adressée à un mouvement qui trouve sa source dans les sentiments ou les croyances les plus élevés et les plus désintéressés et dans les plus purs traditions républicaines, alors que les affiliés à l'Internationale sont encouragés à préparer par-dessus frontières les p. m. b. n. s. d'où sortiront les conflits futurs ;

Demande au bureau exécutif de la Ligue des anciens combattants pacifistes de s'inspirer de la résolution du bureau de la section lyonnaise pour affirmer énergiquement et nettement la position de la Ligue tout entière à l'égard de la circulaire du ministre de l'Intérieur et pour lutter efficacement contre les manœuvres des bellicistes ;

Harmonie fédérale

En vue de la formation d'une harmonie fédérale, nous faisons un pressant appel auprès de nos camarades musiciens afin qu'ils se fassent inscrire. Envoyer les adhésions au siège de la Fédération, 12, rue Feydeau.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du Magasin de Gros

Le Magasin de Gros des Coopératives de France, organisme d'achat en gros et de production des 1.200 sociétés coopératives de France, a tenu son assemblée générale, samedi, au Casino Bellevue, sous la présidence de Gaillard, administrateur.

Avant pris place au bureau, Ruet, de Château-Thierry, Barrier, de Chartres, et Cluget et Lebon, administrateurs délégués du Magasin de Gros, ont rendu compte de leur mandat.

M. Cluget a souligné le rôle du Magasin de Gros. Cette situation est excellente. En dépit de la crise, le chiffre d'affaires du M. D. G. ne cesse d'augmenter : il passe de 707 millions en 1931 à 827 millions en 1932, ce qui est la meilleure preuve de la prospérité du mouvement coopératif français, dont la progression se maintient et s'affirme. Les résultats sont, eux aussi, en sensible augmentation.

Cluget succède à Lebon pour commenter le rapport du Conseil d'administration. Il insiste lui aussi sur la progression des affaires traitées par l'organisme d'achat des sociétés coopératives françaises et se livre à un examen particulièrement intéressant de l'industrie de la chaussure dans notre pays et à l'étranger. Le M. D. G., grâce à ses vingt-cinq magasins de chaussures, répartis dans la France entière, est à cet égard dans une position plus favorable que ses concurrents. Cluget souligne ce qui est la baisse impressionnante des valeurs de chaussures en Bourse pendant ces dernières années.

Quelques questions sont ensuite posées par des sociétés actionnaires, auxquelles il est répondu à la satisfaction des intéressés par Cluget, et la séance est levée à 11 h. 30.

Une grande manifestation pacifiste à Rouen

La police provoque des incidents... Des agents frappent brutalement des manifestants

Rouen, 30 mai. (Populaire). — Dimanche dernier, à 9 heures, au Cirque de Rouen, une réunion organisée par la Ligue internationale des combattants de la Paix, à laquelle s'étaient joints un grand nombre de groupements pacifistes, dont le Parti socialiste.

Les orateurs exposèrent leurs thèses et furent unanimement acclamés par l'auditoire.

Après cette belle tenue, cette réunion compta parmi une des plus importantes manifestations que notre ville ait connues, avec celle qui fut dernièrement notre ami Léon Blum.

Aucun incident n'est à signaler à l'intérieur du cirque.

Les orateurs furent relégués sur la force d'idéal de paix, fut voté à l'unanimité.

On pouvait espérer que tout se passerait dans le calme, mais à la sortie, un cortège s'étant formé pour porter les préfets arborés furent relégués sur les instances de Victor Marguerite et Georges Pioch auprès du commissaire central.

A signaler que le matin même, un cortège composé de la fine fleur de toute la réaction française, auquel était jointe une délégation de l'Action française de Paris avait pu librement circuler pour commémorer Jeanne d'Arc.

Nous nous demandons si nous sommes bien en régime démocratique ou bien en régime fasciste.

Il serait souhaitable que la municipalité radicale recommandât à sa police de faire moins de zèle. Mais les ordres ne viennent-ils plus de plus haut ? Nous serions curieux de le savoir.

Première Conférence Nationale des Femmes Socialistes

Nous avons reçu nombre de comptes rendus des assemblées fédérales féminines qui ont pris des décisions sur les questions à l'ordre du jour de la Conférence nationale.

Comme nous ne pouvons les publier tous, nous voudrions bien nous excuser de n'en publier aucun.

D'autre part, un certain nombre de fédérations n'ont pas encore renvoyé leurs mandats à leurs déléguées. Elles devront le faire immédiatement.

Pour les fédérations qui ne pourraient envoyer de déléguées à la conférence, il est rappelé qu'elles peuvent confier leurs mandats à toute femme membre du Parti même si elle est adhérente à une autre fédération.

Il est rappelé qu'une permanence fonctionnera au siège du Parti, 9, rue Victor-Massé le vendredi 2 et le samedi 3 mai de 17 h. 20 heures.

Pour le Comité National : Le Secrétaire.

Un fiasco royaliste à Philippeville

Philippeville, 30 mai. (Dép. Populaire). — Une réunion de l'Action Française a eu lieu le 27 mai à Philippeville. Le conférencier, M. Figuière, traita le sujet suivant : « Le manifeste du duc de Guise ». Cluget, secrétaire fédéral, apporta une brillante contradiction qui transforma la réunion royaliste en une véritable manifestation socialiste et républicaine. La réunion fut levée dans l'enthousiasme au chant de l'Internationale. Bonne soirée pour le Parti et qui fut marquée par des adhésions nouvelles. Orisucote.

LE PARTI en danger!

La croissance des antagonismes de classe détermine une polarisation de plus en plus évidente des forces sociales. Entre la politique du prolétariat et celle du capitalisme — quelles que soient ses équipes dirigeantes — l'opposition s'accroît de plus en plus brutalement à mesure que se développent les conséquences de la crise économique.

L'heure du bistouri approche. Toute la question est de savoir QUI le maniera.

Sur le plan international, si les bellicistes de tous les pays continuent à s'armer fiévreusement à l'abri de leurs conférences, c'est la guerre à bref délai. Tâche essentielle de nos organisations : refuser énergiquement d'entrer dans une guerre, quel qu'en soit le prétexte ; préparer dès maintenant le mécanisme de la lutte directe contre la guerre sur le plan national ; déficits croissants, emprunts, taxes, impôts, compression du niveau d'existence des travailleurs, préparent les meilleures conditions de l'offensive fasciste. C'est donc dès maintenant également, qu'il faut mobiliser toutes les victimes présentes ou futures pour imposer les solutions socialistes : désarmement, nationalisations, 40 heures, etc.

Ce sont là des conceptions que nous défendrons au prochain congrès national, avec le sentiment que la situation particulière de notre Internationale nous impose l'examen complet de l'ensemble des problèmes posés à la conscience socialiste : lutte contre le fascisme, lutte contre la guerre, unité ouvrière, conquête du pouvoir.

Mais quelque chose de grave s'est passé ces jours-ci, qui n'est plus du domaine des conceptions librement exprimées et défendues à l'intérieur du Parti.

Quelle que soit la situation que nous vivons de notre organisation et qui doit être examinée par elle avec le maximum de sang-froid et de décision.

Aux difficultés que la classe ouvrière rencontre sur son chemin, s'ajoutent à présent les difficultés créées par l'indiscipline du Groupe parlementaire.

Avec toute la maîtrise qui s'impose en une telle circonstance, en pesant les mots, je veux dire que cette insurrection contre les décisions d'Avignon, contre les indications précises de la C. A. P., contre la volonté évidente du Parti crée une situation extrêmement périlleuse pour le Parti.

Une rupture de solidarité, une violation du contrat qui nous lie, se sont produites, qui placent un certain nombre de militants sincères, dévoués corps et âme à leur tâche quotidienne, dans la position de dupes ou de complices.

Il faut qu'on sache qu'ils n'accepteront à aucun prix ni l'une, ni l'autre des deux alternatives.

Dès maintenant, leurs décisions sont prises...

El d'abord, c'est la consultation du Parti lui-même, sans aucune considération diplomatique ou tactique ; le Congrès devra dire s'il est capable de faire appliquer ses décisions. Les sections et fédérations devront se prononcer sur le très grave incident dont le scrutin n° 481 a été la conclusion. Il ne nous suffira pas que la bourgeoisie, jetant le masque, se débarrasse des collaborations socialistes trop gênantes. Il faudra dire si l'on peut compter, pour une politique d'opposition de classe, sur un instrument parlementaire singulièrement indocile. Il faudra confirmer, ou reviser, la formule de Guéde : « Un parti ne vit que de discipline ».

Je sais bien que beaucoup de camarades hésiteront, épouvantés, devant les progrès du mal, et la difficulté de réagir comme il convient. Alors, qu'ils se demandent, avec loyauté, quel est, en la circonstance, à l'intérieur du Parti, le « moindre mal ». Qu'ils songent aux découragements justifiés, aux espérances déçues, aux efforts de propagande anéantis ! Qu'ils songent à la raison d'être et à la mission historique du Parti ! Leurs décisions seront plus faciles à prendre.

Le Parti est en danger. Sans aucun doute.

Mais il en a vu d'autres ! Nous lui faisons confiance ! Que les militants qui l'ont reconstitué se lèvent ! Qu'ils parlent ! Qu'ils agissent ! Qu'ils fassent prévaloir énergiquement l'autorité qui leur a été confiée par l'immense majorité des militants.

Dans le chaos redoutable où l'agonie du régime nous entraîne, les masses en mouvement, les jeunes générations socialistes qui montent, attendent des objectifs clairs, une discipline stricte et des hommes énergiques, prêts à toutes les décisions rapides. Le Parti socialiste atteint le point de sa courbe où il doit faire la preuve qu'il apporte bien tout cela.

Cette preuve sera faite, et le socialisme triomphera de tous les obstacles !

Marceau PIVERT.

LEON BLUM à la Section

28 JUIN 9^h

Conventions des adhérents des sections. Mercredi 31 mai, à 18 h. 30. St-Maur-Bonneuil : Salle Ramadier, 11, avenue de la République, à Saint-Maur.

Mercredi 31 mai à 20 h. 30 : Paris, 29^e arr. : Préau école des garçons, 15, rue Sorbier.

Antony : Salle des Syndicats confédérés de la Seine-inférieure, prendra la parole à cette réunion. Tous les travailleurs de la région sont donc conviés ce soir, à venir nombreux.

« La Librairie Populaire » rappelle qu'elle vend le livre de J.-B. SEVERAC :

LETTRES A BRIGITTE

au prix de 8 francs. Pour envoi franco : 8 fr. 65.

Caisse d'Assurances sociales "Le Travail"

Convocations des adhérents des sections. Mercredi 31 mai, à 18 h. 30. St-Maur-Bonneuil : Salle Ramadier, 11, avenue de la République, à Saint-Maur.

Mercredi 31 mai à 20 h. 30 : Paris, 29^e arr. : Préau école des garçons, 15, rue Sorbier.

Antony : Salle des Syndicats confédérés de la Seine-inférieure, prendra la parole à cette réunion. Tous les travailleurs de la région sont donc conviés ce soir, à venir nombreux.

« La Librairie Populaire » rappelle qu'elle vend le livre de J.-B. SEVERAC :

LETTRES A BRIGITTE

au prix de 8 francs. Pour envoi franco : 8 fr. 65.

Caisse d'Assurances sociales "Le Travail"

Convocations des adhérents des sections. Mercredi 31 mai, à 18 h. 30. St-Maur-Bonneuil : Salle Ramadier, 11, avenue de la République, à Saint-Maur.

Mercredi 31 mai à 20 h. 30 : Paris, 29^e arr. : Préau école des garçons, 15, rue Sorbier.

Antony : Salle des Syndicats confédérés de la Seine-inférieure, prendra la parole à cette réunion. Tous les travailleurs de la région sont donc conviés ce soir, à venir nombreux.

« La Librairie Populaire » rappelle qu'elle vend le livre de J.-B. SEVERAC :

LETTRES A BRIGITTE

au prix de 8 francs. Pour envoi franco : 8 fr. 65.

Caisse d'Assurances sociales "Le Travail"

Convocations des adhérents des sections. Mercredi 31 mai, à 18 h. 30. St-Maur-Bonneuil : Salle Ramadier, 11, avenue de la République, à Saint-Maur.

Mercredi 31 mai à 20 h. 30 : Paris, 29^e arr. : Préau école des garçons, 15, rue Sorbier.

Antony : Salle des Syndicats confédérés de la Seine-inférieure, prendra la parole à cette réunion. Tous les travailleurs de la région sont donc conviés ce soir, à venir nombreux.

« La Librairie Populaire » rappelle qu'elle vend le livre de J.-B. SEVERAC :

LETTRES A BRIGITTE

au prix de 8 francs. Pour envoi franco : 8 fr. 65.